

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Décision du 14 octobre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : ENER2231589S

Par décision en date du 14 octobre 2022, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition énergétique a prononcé à l'encontre de la société DDER, de numéro SIREN 507949105 dont le siège social est situé 15, rue du Pré-Paillard, 74940 Annecy :

- l'annulation d'un volume de 1 738 650 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 15 879 670 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.